

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF289

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 11

Supprimer les alinéas 150 à 152, 275 et 276.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préserver la fiscalité actuellement applicable aux PEL/CEL (exonération d'IR jusqu'aux 12 ans du plan et exonération d'IR sur les CEL) et à préserver la prime de l'État.